

Où retrouver « Le Séquestre Infos » ?

A LA MAIRIE

AU COMPLEXE
OMNISPORTS

AU QUARTZ

DANS VOTRE BOITE
AUX LETTRES

(pour les Séquestrois)

Coordonnées Mairie :

Place Jules Ferry

81990 LE SEQUESTRE

mairie@lesequestre.fr

05.63.54.40.13

Astreinte Services

Techniques :

06 07 42 17 61

Site Mairie :

www.lesequestre.fr

Facebook :

@LeSequestreMairie

Horaires Mairie :

Lundi, Mardi,

Jeudi : 8h30-12h00

et 13h30-18h00

Vendredi : 8h30-12h00

Mercredi matin et

Vendredi après-midi

sur RDV

ÉDITO : ACTUALITÉ DU CIRCUIT

Il n'est pas souvent question du circuit dans le journal municipal.

Il ne serait toutefois pas normal de ne pas évoquer ce sujet après la condamnation du gestionnaire du circuit le 19 janvier dernier, en attendant le résultat du procès en appel.

La presse s'est fait l'écho du montant que devra payer la société DS Events (de l'ordre de 80 000 €, dont 3 000 € pour la commune) pour les 59 infractions commises entre mars et juin 2019.

Si ce montant peut paraître élevé, il faut bien avoir présent à l'esprit que l'amende seule n'aura été que de 250 € par jour d'infraction ; le montant maximum aurait pu être de 7 500 €. Pour un premier jugement, on peut donc légitimement considérer que la justice aura été clémente.

Nous n'en sommes pas au terme des procédures en cours contre cette exploitation. En effet, il y a aujourd'hui plus de 200 jours d'infractions qui restent à juger.

Que les choses soient claires : personne au Conseil Municipal ne se réjouit de cela ! Nous nous passerions largement de devoir gérer une telle situation. Mais il faut bien comprendre ce qu'il se passe et connaître les faits.

Le circuit prétend avoir été condamné alors qu'ils n'avaient pas encore construit le mur. A cette période, personne ne parlait du mur d'une part, et d'autre part, avec ou sans mur, le gestionnaire doit respecter le code de la santé publique.

Le même gestionnaire dit maintenant être en règle parce qu'il a élevé un mur. Or les simples plaques de béton installées ne semblent pas constituer un écran antibruit comme le lui demande son arrêté

d'homologation. Il devait être fait une étude préalable pour définir comment construire ce mur, ce qui n'a pas été fait.

D'ailleurs les relevés de décembre 2020 et de janvier 2021 démontrent que, malgré le mur, le sonomètre installé dans le quartier des Marannes relève toujours des dépassements non conformes au code de la santé publique.

La très grande majorité des séquestrois est toujours victime de cette nuisance.

Mais après les décisions de justice, il y a les «décisions médiatiques». Et il se développe une argumentation du genre : « comme les pro-circuits (d'où qu'ils soient en France) sont plus nombreux que les personnes dérangées, ce sont eux qui ont raison ». C'est sur ce point que je voudrais conclure cet article.

Qu'est-ce qu'une démocratie ? Qu'est-ce qu'une loi ? L'ensemble des textes qui encadrent une démocratie a pour objet principal de protéger un individu, un groupe contre toute forme d'oppression, de contrainte que pourraient lui faire subir un autre individu, un autre groupe, pire encore une foule.

Dans une cour d'école un groupe de 10 qui harcèle un enfant seul, ce n'est pas l'expression d'une majorité. Ils sont plus nombreux, ils ont pourtant tort.

La base de la démocratie est de pouvoir défendre toute minorité de toute majorité si cette dernière lui était hostile. C'est à un juge de déterminer ce qu'est le droit. Notre objectif est que celui-ci soit respecté.

Le Maire, Gérard POUJADE

UN NOUVEAU PANNEAU D'INFORMATION

Fin décembre, un panneau d'information lumineux a été installé près du Quartz. Cet équipement était prévu de longue date mais les travaux ont tardé à cause de la crise sanitaire.

Ce support fait partie d'un ensemble d'actions menées en terme de communication, pour être au plus près des besoins de la population. Il vient en complément du choix de diffuser le journal en version papier, de la mise en ligne de nos actualités sur la page Facebook et bientôt d'une application disponible sur smartphone.

Pour le moment, les informations diffusées sur ce panneau sont essentiellement municipales mais nous espérons que vous pourrez bientôt y retrouver également les actualités des associations et les événements organisés sur la commune.



VIE MUNICIPALE

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS



90 familles et 8 commerces ont fait le choix de venir vivre ou travailler sur notre commune en 2020, nous leur souhaitons la bienvenue.

Certains viennent pour se rapprocher de leur famille, de leur lieu de travail, d'autres recherchent la proximité des commerces et l'accessibilité aux

soins, assurément tous aspirent à un cadre de vie agréable. La rencontre des nouveaux arrivants en mairie n'aura pas lieu cette année pour cause de crise sanitaire. Néanmoins, soucieux de privilégier des relations de proximité, **un élu délivrera à chacun un sac garni de renseignements utiles à une installation dans les meilleures conditions ainsi qu'un petit cadeau de bienvenue fabriqué par un artisan local.** Le sac, réutilisable, a été confectionné par des couturières bénévoles de l'association Génération Mouvements.

Le personnel d'accueil de la mairie se tient à la disposition de tous pour tout renseignement. Le site Facebook, le journal municipal, la newsletter sont également des outils permettant d'être informé de la vie du village et trouver sans aucun doute un centre d'intérêt, une activité associative, du lien social.

UNE HISTOIRE QUI FINIT BIEN...

Samedi 23 janvier, nous apprenions que le CLAE et le centre de loisirs devraient rester fermés du lundi au mercredi pour cause de cas contact COVID19. L'ensemble du personnel de l'association Espace Jeunesse devait se faire tester. L'encadrement du temps méridien étant sous la responsabilité de l'association, la cantine scolaire devait rester fermée également.

Réactivité et prise de décisions étaient de mise : les parents ont été informés durant le week-end par mail et de bouche à oreille. Malgré la gêne occasionnée, chacun a pu prendre ses dispositions.

Les repas de la cantine scolaire étaient commandés, les livraisons du lundi et mardi n'ont pu être stoppées. Pour ne pas gâcher la nourriture, la Croix Rouge a été contactée, et l'unité locale de Graulhet a récupéré la totalité des repas. **55 familles soit 200 personnes environ ont ainsi bénéficié d'une aide alimentaire grâce au dévouement des bénévoles.**

L'histoire finit bien puisque les tests se sont révélés négatifs, le centre de loisirs a pu rouvrir sereinement le mercredi 27 janvier.



Les responsables de l'unité locale de Graulhet en approvisionnement

POUR Y VOIR PLUS CLAIR SUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS !

Pas toujours facile de prendre de nouvelles habitudes... Nous constatons que certains d'entre vous continuent d'utiliser l'ancienne caissette jaune ou bien de sortir le nouveau container jaune le lundi.

Voici un petit rappel des nouveaux réflexes à adopter :



- **la caissette jaune** ne doit plus être utilisée : vous pouvez soit la garder chez vous pour du rangement, soit la ramener en mairie.

- **le container jaune** : c'est désormais lui qui vous sert pour les déchets recyclables (papier, bouteilles plastiques, boîtes en métal...). Il doit



être sorti la veille de la collecte qui a lieu un vendredi sur deux. Les dates sont sur le calendrier qui vous a été distribué avec le container. Elles sont également rappelées sur le panneau d'information numérique devant le Quartz.

- **le container marron** : il continue de vous servir pour sortir vos déchets ménagers non recyclables. La collecte n'a pas changé : elle a toujours lieu tous les lundis matins.



Une fois la collecte réalisée, il est important de rentrer les containers (que ce soit le marron ou le jaune) chez vous : ils ne doivent pas être laissés sur le trottoir !

VIE MUNICIPALE

CHANTIERS DES ESPACES VERTS



L'hiver est une période très active pour le personnel technique qui mène de front entretien du quotidien, chantiers en cours et planification des projets. Une grande partie de leurs activités tourne autour des espaces verts.

Dès le début du mandat, un groupe de travail a effectué le tour de la commune, en vélo et à pied, pour faire l'inventaire des espaces nécessitant amélioration ou nouveaux aménagements. Parmi les pistes : installation de bancs, plantation d'arbres et d'arbustes, création de haies...

Mais tous ces chantiers ne pourront être réalisés simultanément. Il s'agit donc de les planifier tout au long de l'année et de ce mandat pour rendre notre village toujours plus agréable.

Le programme de cette saison est chargé avec pour commencer, la plantation d'arbres fruitiers **dans le quartier**

ECO 1. L'allée piétonnière reliant l'école à la rue Gro Harlem Bruntland sera bordée de 100 pieds des groseillers blancs et rouges, de framboisiers, de cassissiers et de mûriers.

Dans le quartier ECO 2, 27 nouveaux arbres vont venir prendre place à l'entrée de la rue de la Birade avec des pruniers, des mirabelliers, des pêchers, des plaqueminières (kakis), des abricotiers, des cognassiers, des poiriers, des cerisiers, des grenadiers...

Chemin de Savènes, à l'entrée du quartier **ECO 3,** les espaces seront finalisés avec plusieurs arbres fleuris de type prunus et des lauriers roses.

Le long de la piste cyclable en bordure de rocade, l'opération a commencé l'année dernière avec la plantation de 300 arbres en racines nues. Ils sont encore petits mais ce choix d'installation, dans du BRF (Bois Raméal Fragmenté), leur permettra un développement plus rapide et une plus grande résistance à la sécheresse.

Une nouvelle tranche de 220 arbres va venir prolonger cette lignée de fruitiers avec des poiriers, des pruniers, des cerisiers, des pommiers, des amandiers, des néfliers... Cette opération est menée avec l'association Arbres et Paysages 81.

Enfin, un dernier chantier aura une portée plus esthétique avec **la reprise du rond-point du Quartz,** au croisement de l'avenue Saint-Exupéry et de la rue de la Gardie. La végétation mise en place à cet endroit a souffert du manque d'eau ces dernières années. Cet espace sera redessiné autour du pin existant, d'un muret en pierres sèches, créé par les agents, auxquels s'ajouteront des lauriers roses, des lavandes et des plantations de parterres fleuris comme ceux qui entourent la place Jules Ferry.

VIE ASSOCIATIVE

ALPHA PROTEC

L'association Alpha Protec remercie les familles qui ont assisté, le 16 janvier, à leur réunion d'informations sur l'accueil et l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés, ainsi que l'association Entr'autres pour son intervention et introduction à la psychologie interculturelle.

Cette matinée n'aurait pu se dérouler sans la participation de la Mairie, qui est d'un grand soutien. En effet, en fin d'année 2020, M. Poujade a animé une réunion autour de la citoyenneté et de la laïcité auprès des jeunes hébergés au Brit Hôtel, suite au décès tragique de M. Paty. Cette réunion a permis aux jeunes de comprendre l'actualité, ses enjeux et d'entendre également leur parole, qui s'est avérée bienveillante et constructive.

Nous avons clôturé une année difficile ensemble et nous démarrons 2021 dans des conditions similaires, mais notre collaboration s'avère riche et espérons que les projets à venir émergeront sous de meilleurs augures.



L'association propose une nouvelle réunion d'information, le samedi 27 février, sur le dispositif des familles solidaires.

Si vous êtes intéressé, prendre contact avec l'association : 06.23.23.02.68 ou alpha.protec81@gmail.com

VIE ÉCONOMIQUE

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES

Depuis le début de l'année, de nouvelles enseignes sont apparues sur le territoire communal qui reste très attractif au plan économique.

ART & FENÊTRES



Cette entreprise a ouvert ses portes le 4 janvier et son enseigne vient compléter l'offre commerciale en matière de menuiserie (fenêtres, portes, volets, pergolas,

portails et clôtures...); un showroom est même prévu pour la présentation des produits. A cette occasion, 3 salariés ont été recrutés pour accueillir les visiteurs et les conseiller.

Adresse : 7 impasse de Crins

Tél. : 05 63 71 03 28

Responsable : Yannick CANADAS

Mail : contact@canadas-distribution.com

Horaires : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

LE TEMPS DU VÉLO



Depuis le 19 janvier, une équipe de passionnés vous reçoit pour réaliser vos projets vélo (VTT, urbain, route, vélo à assistance électrique) et pour vous

conseiller sur des marques renommées (Trek, Cannondale, Moustache...).

Adresse : 4, rue de Mélaudie

Tél. : 05 63 36 10 50

Responsables : Romain BASTIT et Damien BLANC

Mail : ltdv81@gmail.com

Horaires : du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 (de 14h00 à 18h00 en période de couvre-feu).

Le samedi de 10h00 à 17h30.

A noter aussi : le déménagement d'un commerce :

BRISACH JOTUL



Cette entreprise, installée depuis 1994 à la Baute a aménagé dans ses nouveaux locaux plus spacieux et plus accessibles.

Sa spécialité est la pose de cheminées,

d'inserts et de poêles scandinaves à bois ou à granulés ; son expérience et son savoir-faire lui confèrent une bonne réputation avec notamment le développement du concept Jotül.

Adresse : avenue des Marranes la Baute, espace Luxembourg.

Tél. : 05 63 54 11 70

Responsable : Kévin LANCRY

Mail : brisach.albi@wanadoo.fr

Horaires : le lundi de 14h00 à 19h00 et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

En raison du couvre-feu en vigueur, la fermeture est à 18h00.

Bon à savoir : ces entreprises ont un point en commun, elles ont repeint leur façade avant ouverture en appliquant la couleur demandée par la mairie sur la Baute (un gris anthracite RAL 7016). Nous commençons ainsi à voir se développer une harmonie esthétique sur l'espace commercial.

ZONE BLEUE DANS L'ALLÉE DU COMMERCE

Suite à la requalification de l'allée du Commerce située à la Baute, une zone bleue a été instaurée sur les emplacements matérialisés au sol par une peinture bleue.



Désormais, il est interdit de stationner un véhicule sur ces emplacements pendant une durée supérieure à 15 minutes.

Au vu des dispositions de l'arrêté municipal du 23/09/2020, l'utilisation et l'apposition d'un disque de contrôle de durée conforme à la loi sont obligatoires.